

Séance du 2 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Christophe Krakus, Patrice Coutelle.

Absentes excusées : Mme Solène Loyer, Marion Marie, Ingrid Caté

Mr Feuvrier a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 28 août 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature d'un contrat avec l'APAVE pour la vérification périodique des installations électriques pour la Salle Chauvelier, la nouvelle salle et la Mairie. Durée du contrat 36 mois, montant annuel 450 € TTC
- Remplacement du volet roulant de la Mairie par l'entreprise Automatic Mans de Ruillé en Champagne pour un montant de 709 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en date du 13 septembre la démission de Madame Mireille Dreux-Pageot de ses fonctions de conseillère municipale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations sur les demandes de Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue depuis l'envoi des convocations.

2020-10-d1

Frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué pour l'année 2019-2020

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté la participation des communes associées au montant de 985 € par élève pour 2020.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation de 985 € par élève pour l'année 2019-2020.

Concernant les frais de cantine et de garderie, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour une participation correspondant au coût de fonctionnement par élève de 206 € pour la cantine et de 32 € pour la garderie.

2020-10-d2

Frais de fonctionnement de l'école privée de Loué

La convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées de Loué, est arrivée à son terme. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire cette participation de 600 € par élève et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OGEC du Sacré Cœur de Loué pour une durée de 3 ans.

2020-10-d4

Prix des lauréats du concours de fleurissement

Le conseil municipal décide de reconduire à partir de 2020, la remise de bons d'achats de fleurs, d'une valeur de 15€ ou 12€, en fonction du classement, à tous les participants au concours communal de fleurissement.

Les bons seront réglés aux horticulteurs sur présentation de factures accompagnées des bons.

La cérémonie de remise des bons de fleurissement initialement prévue le 10 octobre est reportée en raison des consignes sanitaires

2020-10-d5

Couverture de la Chapelle d'Etival en Charnie

La couverture du versant est de la Chapelle d'Etival en Charnie a été restaurée en 2018.

Afin d'éviter les infiltrations à l'intérieur du bâtiment il est nécessaire de restaurer la couverture de l'autre versant.

Le conseil municipal décide de programmer ces travaux pour le budget 2021, et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions pour cette opération.

2020-10-d6

Présentation du budget primitif 2020

Le conseil municipal a pris connaissance du budget primitif 2020, voté le 28 février 2020

2020-10-d7

Décision modificative n°1

Le conseil municipal vote les modifications suivantes au budget primitif principal 2020

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
023	Virt à la section d'invest	0			
	TOTAL	0		TOTAL	0
Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
2111 2315	Terrain Installation matériel outillage	+ 300 - 300	021	Virt de la section de fonct	0
	TOTAL	0		TOTAL	0

2020-10-d8

Déclaration d'intention d'aliéner 6 rue Claude Hilleret et jardin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Pierre-Yves Gourlay notaire au Mans une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 6 rue Claude Hilleret parcelles n° B 552. et B 544 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

2020-10-d9

Déclaration d'intention d'aliéner 1 Bis rue du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Pierre-Yves Gourlay notaire au Mans une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 1 bis rue du Château parcelles n° B 872. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

2020-10-d10

Déclaration d'intention d'aliéner 25 rue Bourdon Durocher

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Guillaume BOUVET notaire au Mans une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 25 rue Bourdon Durocher parcelles n° B 485, 486, 487. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

Questions diverses

Commission de contrôle des listes électorales

Suite aux élections municipales, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Les représentants du Préfet : Monsieur Michel Pancher (titulaire) et Monsieur Rolland Briffault (suppléant)

Les représentants du Tribunal : Madame Odette Plu (titulaire) et Madame Elisabeth Sabras-Basecq (suppléante) sont reconduits dans leur fonction.

Les nouveaux représentants du conseiller municipal sont : Monsieur Nicolas Padois (titulaire) et Madame Anne Molard (Suppléante)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00